



La CFE Énergies représente les agents de maîtrise, techniciens et cadres des industries électriques et gazières (IEG), quels que soient leur domaine d'activité ou la nature de leurs fonctions. Elle est la première organisation syndicale représentative chez les cadres et la seconde tous collèges confondus dans la branche des IEG.

Elle défend que la transition énergétique est une ambition et une impérieuse nécessité qui impose une vision à long terme de ses priorités et d'une feuille de route à moyen terme qui permette de maintenir le cap et de respecter les engagements de la France.

Pour aligner la politique énergétique avec le défi climatique et l'indispensable développement industriel afin de continuer à réduire l'empreinte carbone de la France, la CFE Énergies recommande de donner une boussole à la stratégie énergie - climat autour des objectifs de décarbonation, réindustrialisation, souveraineté, primauté des biens communs, préservation du pouvoir d'achat et création d'emplois durables.

CAHIER D'ACTEUR

CAHIER D'ACTEUR
N°9 Fév 2022

REPONDANT AUX THEMATIQUES : RECOURS A LA SOBRIETE ET AUX TECHNOLOGIES – CULTURE BAS CARBONE – SOUVERAINETE ECONOMIQUE – TRANSITION JUSTE – REPARTITION DES EFFORTS – EMISSIONS DU TRANSPORT

En marche vers une transition énergétique responsable

Dans un monde énergétique en pleine mutation technologique et marqué par les incertitudes géopolitiques, la CFE Énergies défend un modèle français de transition énergétique qui répond :

- au défi climatique, en amplifiant la réduction des émissions des gaz à effet de serre,
- à l'impératif économique, en renforçant la compétitivité de l'économie française, en diminuant la consommation des énergies fossiles importées et en assurant la souveraineté du pays,
- à l'ambition industrielle, en développant de nouvelles filières sans pour autant affaiblir les filières d'excellence dont dispose aujourd'hui la France dans le secteur énergétique,
- à la dynamique sociale, via le développement des emplois, les transitions professionnelles, la préservation du pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité énergétique.

Si l'idée de transition recouvre des projets différents selon les réalités énergétiques, géographiques et géopolitiques de chaque pays, chacun a tendance à définir sa propre vision de ce que doit être une bonne politique énergétique, avec plus ou moins d'énergies fossiles, plus ou moins d'énergies renouvelables, plus ou moins d'électricité nucléaire, plus ou moins d'efficacité énergétique. La France doit elle-même définir un modèle qui corresponde à ses atouts et à ses enjeux.

Pour y répondre, la politique climatique et énergétique du pays doit avoir pour priorités la souveraineté énergétique et la sécurité des approvisionnements, la compétitivité, la réponse au défi climatique et le développement de filières industrielles pourvoyeuses d'emplois qualifiés. Ce sont ces priorités qui doivent guider l'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat, qui intégrera la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, afin de mettre la politique énergétique en cohérence avec les engagements climatiques du pays et sa politique industrielle.

Le modèle français de transition énergétique doit enfin s'appuyer sur les atouts que constituent ses industries de l'électricité et du gaz, en consolidant ces vecteurs énergétiques idéaux de la décarbonation, et avoir pour boussole le service public.

DECARBONER EN DONNANT LA PRIORITE A L'EFFICACITE ENERGETIQUE, AU TRANSPORT ET A LA DECARBONATION DE L'INDUSTRIE

L'impératif climatique impose de **concentrer les efforts sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre** que sont le transport et le bâtiment, en faisant de la réduction de la consommation des énergies fossiles fortement carbonées la priorité. C'est d'autant plus important que le paquet climat européen appelé « Fit for 55 » réhausse fortement les objectifs climatiques de la France.

Au-delà d'une **décarbonation du bâtiment** via le développement de la rénovation énergétique globale et l'intégration des solutions technologiques bas carbone, la priorité doit aller à l'**efficacité énergétique et climatique**, et ce dans toutes ses composantes, résidentielles et industrielles mais aussi actives et passives. Il s'agit d'articuler l'efficacité énergétique avec la baisse effective des émissions de CO₂ par une politique de ciblage des usages énergétiques carbonés orientant les investissements d'efficacité vers les actions à gain carbone maximal.

C'est la clef pour s'engager sur la voie d'une **sobriété bas carbone** sans pour autant se confondre avec une sobriété énergétique guidée par la décroissance, afin que la culture bas carbone suscite l'adhésion chez les citoyens.

Peu ou pas carbonées, vecteurs idéaux de la gestion pilotée des usages énergétiques, les énergies de réseaux, électricité et gaz, doivent être favorisées. Les pompes à chaleur et les solutions gaz bas carbone sont à ce titre pleinement appropriées pour accompagner la sortie des chaudières au fuel.

Priorité aussi au transport qui représente plus d'un quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. La **décarbonation des modes de transport** passe par une politique de mobilité territoriale intelligente mais aussi par une politique de mutation des parcs de véhicules automobiles, utilitaires, poids lourds et de transport collectif, comme le développement du transport ferroviaire électrotracté et du report modal. Le **secteur des transports routiers, fluviaux et maritimes est ainsi le terrain de jeu naturel des solutions électriques et gazières** en matière de transferts d'usages des énergies fortement carbonées vers les moins

carbonées, via les filières bioGNV, GNL, de l'électromobilité et demain de l'hydrogène.

Ceci est d'autant plus prioritaire que la décarbonation des transports va de pair avec la réduction de la pollution de l'air et la maîtrise des coûts sociaux et sanitaires associés. A cet égard, les solutions électro-gazières et hydrogène, piliers d'une réduction de l'empreinte carbone du pays, doivent y être renforcées et soutenues pour devenir le cœur de la **mobilité décarbonée du 21^{ème} siècle**.

En plus d'être un gisement important de décarbonation des transports, l'hydrogène est aussi un élément important et déjà utilisé dans beaucoup de processus industriels, en sidérurgie notamment, mais aussi en agriculture. La **décarbonation de la production d'hydrogène** aura aussi pour conséquence de **décarboner ces industries**.

Au-delà, la réussite de la neutralité carbone impose de déployer des **mécanismes économiques basés sur le prix donné au carbone** qui permet d'aligner la myriade d'intérêts individuels sur l'intérêt général et qui fera du prix du carbone et de sa trajectoire des signaux déterminants des choix énergétiques. Marier économie et carbone est un des moyens les plus efficaces pour **instaurer une culture du bas carbone**.

Pour compléter cette approche économique, la fiscalité devra évoluer pour **taxer l'énergie comme les produits et services en fonction de leur contenu carbone**, en cohérence avec les objectifs de décarbonation de l'économie, tout en veillant à éviter la délocalisation du tissu industriel et à protéger le pouvoir d'achat. Cette fiscalité doit aussi pouvoir être mise en avant au niveau international, afin de faire bénéficier à la Nation des bienfaits de sa politique énergétique en créant un avantage à l'énergie bas carbone qui, en plus d'empêcher les délocalisations, permettra aussi des rélocalisations.

PERENNISER UN MIX ENERGETIQUE RESILIENT

La France a su construire un **système énergétique résilient, peu carboné et compétitif** grâce aux atouts des industries électriques et gazières. Le maintien d'un tel système énergétique comme l'objectif de **décarbonation de l'économie** doivent être la priorité de la PPE, ce qui passe par le maintien d'un mix énergétique bas carbone compétitif et diversifié en utilisant la

complémentarité entre les énergies **peu ou pas carbonées que sont l'électricité et le gaz** (nucléaire, hydroélectricité, gaz dont renouvelables, flexibilités et techniques de stockage de l'énergie, hydrogène...), chacune avec ses atouts propres, y compris en soutenant le transfert d'usages vers de nouvelles solutions énergétiques (transport et mobilité propres, stockage, pompes à chaleur...). La complémentarité électricité-gaz doit donc être au cœur de la PPE.

Ce mix énergétique équilibré doit en particulier reposer sur un mix de production électrique décarboné, diversifié et compétitif, reposant sur la **complémentarité entre des moyens pilotables décarbonés renforcés** (nucléaire et hydraulique) et **des énergies renouvelables à l'intégration maîtrisée** à l'instar des modèles suédois et britannique, d'une part, et d'importants **investissements de renforcement et de modernisation dans les réseaux** d'autre part.

C'est la condition pour assurer en toute sûreté et de manière compétitive la croissance de la demande d'électricité et la **décarbonation des usages de l'énergie à partir de l'électrification**.

En faisant preuve de **pragmatisme quant au rythme d'évolution du parc nucléaire français** et au nom de cette complémentarité entre nucléaire et renouvelables, la progressivité du rééquilibrage du mix de production devra relever de la rationalité industrielle, climatique et électrique, ce d'autant plus que la substitution pure et simple du nucléaire par des EnR ne conduit à aucune baisse de l'empreinte carbone et ne concourt pas à renforcer la sécurité d'approvisionnement.

Si les énergies nouvelles, centralisées ou décentralisées, ainsi que les solutions de stockage font de réels gains de compétitivité, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent se marier avec les moyens de production électrique pilotables et indépendants des conditions météorologiques : leur développement, qui doit intégrer la sécurité d'approvisionnement, doit être progressif et tenir compte de l'optimum technico-économique du système électrique.

Equilibre, diversité et complémentarité sont donc les clefs de la résilience. Ainsi, la PPE ne

garantira la sûreté, la solidarité et la compétitivité du système énergétique français qu'en préservant l'organisation énergétique nationale qui a fait la preuve de son efficacité technique, économique et géopolitique depuis 1946 tout en permettant le développement des modèles énergétiques locaux dans le cadre d'une décentralisation énergétique raisonnée, pilotée et coordonnée qui vient en complément de l'organisation nationale et non en cherchant à s'y substituer.



C'est ce **modèle énergétique équilibré** qui constitue le meilleur choix, géopolitiquement solide, économiquement intelligent, socialement acceptable et vertueux au plan environnemental. Ce modèle est un atout pour l'avenir énergétique de la France, qu'il s'agisse de la **prolongation du parc nucléaire historique** (qui donne au pays les moyens de financer sa transition énergétique et le temps de faire les meilleurs choix en disposant des meilleures technologies), du **rôle du gaz**, et en particulier bas carbone, en substitution des énergies fortement carbonées et du **développement progressif et maîtrisé des EnR**.

Equilibre, vision long terme et maîtrise du tempo de la transition énergétique sont, à ce titre, essentiels pour garantir l'atteinte des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le maintien d'une soutenabilité économique et d'une acceptabilité sociale. Ni précipitation ni fuite en avant dans la transition énergétique !

ASSURER LA SECURITE ENERGETIQUE

La priorité de la PPE doit être donnée à la **sécurité énergétique du pays**, à court et à long terme.

Dans le cas particulier de l'électricité, il s'agit de garantir l'équilibre offre-demande dans la durée, ce

qui suppose de la **planification**. Or de la dynamique démographique à la croissance économique en passant par le développement des nouveaux usages électriques, les transferts d'usages liés à leur électrification, les objectifs de réindustrialisation, le développement de l'hydrogène et les efforts d'efficacité énergétique bas carbone, les incertitudes sont telles que la PPE n'assurera la sécurité d'alimentation électrique de la France qu'en **dimensionnant le parc de production d'électricité de manière prudente** sur la base d'un scénario de **croissance de la demande d'électricité au-delà de 750 TWh en 2050**.

Il apparaît donc hasardeux, au vu des incertitudes sur la capacité industrielle du pays à relever le défi d'une accélération dans les énergies renouvelables (EnR) et des impacts de ces dernières sur la stabilité du système électrique qui vont croissant avec leur développement, de faire reposer l'équilibre offre-demande à long terme et donc la sécurité d'alimentation électrique du pays sur la seule hypothèse de forte croissance des EnR. RTE ne dit pas autre chose dans ses travaux prospectifs 2050.

Au-delà de la **complémentarité des moyens de production actuels** (nucléaire, hydraulique, CCG) avec les EnR, la **gestion stratégique de l'échelle des temps** et la **planification** d'un mix énergétique optimal au plan économique, social, industriel et climatique doivent être au cœur de la PPE. La sortie des énergies très carbonées doit être planifiée.

Dès lors, au regard des situations de tension que peut aujourd'hui connaître le système électrique, c'est sur la disponibilité et la souplesse des actifs de production électrique existants, de surcroît pilotables, que doit reposer la gestion de toutes ces incertitudes et donc la sécurité d'alimentation électrique du pays dans la durée.

Il convient donc d'**optimiser la durée de fonctionnement du parc nucléaire historique**, en cohérence avec les impératifs de sûreté nucléaire, de sécurité d'approvisionnement et de préservation des marges de sécurité du système électrique, ce qui doit conduire à **réinterroger la trajectoire de fermeture de réacteurs nucléaires existants** et à les **prolonger au maximum**.

Cela implique de revoir l'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), de **requestionner le plafonnement actuel de la production nucléaire** et d'assurer le financement du « grand

carénage » et donc la pérennité du parc nucléaire historique en mettant fin à l'AReNH et en refondant une régulation du nucléaire existant plus juste.

Ne pas se précipiter à déclasser des actifs existants, c'est en effet ne pas lâcher la proie pour l'ombre, c'est éviter de fragiliser la sécurité électrique des Français et des services publics régaliens, c'est aussi préserver la capacité de la France à maîtriser son destin énergétique.

Dans cette perspective, la PPE doit **préserver** de manière transitoire une **contribution résiduelle du parc de production thermique à flamme** à la sûreté du système électrique, notamment en périodes de pointe. Elle doit permettre de développer les technologies de décarbonation et les mécanismes régulatoires spécifiques en vue de réduire les émissions de CO₂ tout en assurant la sécurité d'alimentation électrique.

Il convient enfin de rappeler que l'hydroélectricité est à la fois le second pilier du mix électrique français, mais aussi la première des énergies renouvelables, décarbonées et compétitives dont dispose la France mais aussi la première des solutions de stockage d'énergie. Elle est donc essentielle pour le respect des objectifs de la PPE qui doit garantir le **développement du productible et du stockage hydraulique** malgré les conséquences d'un stress hydrique croissant. La désoptimisation industrielle à laquelle la mise en concurrence et la privatisation de la gestion des concessions hydrauliques conduirait est donc contraire aux objectifs de la PPE.

La PPE doit tout autant répondre aux enjeux de **sécurité des approvisionnement de gaz** qui sont essentiels puisqu'actuellement, la quasi-totalité du gaz est importé d'au-delà l'Union Européenne.

A cet égard, les infrastructures de transport et de stockage sont indispensables lors des pointes de froid et font bénéficier le système électrique de la flexibilité et de la sécurité inhérentes au système gaz. Nul doute qu'ils constituent également une garantie pour se prémunir d'éventuels risques d'approvisionnement en cas de crises géopolitiques.

La PPE doit en outre être l'occasion de **questionner le modèle de développement et de marché des EnR** pour sortir d'une logique low cost qui fait la part belle aux importations. Il faut en effet atteindre progressivement une **souveraineté technologique et industrielle** dans le domaine, et optimiser le coût

pour les finances publiques des dispositifs de soutien à ces EnR, y compris pour leur recyclage.

De plus, le modèle français de transition énergétique doit viser la **sobriété en matériaux et métaux critiques**, qui soit le plus compatible possible avec l'économie circulaire pour **éviter de nouvelles dépendances stratégiques** et qui complète une stratégie d'approvisionnement en matières critiques.

Cela permettra à la France d'être en avance sur les futures technologies de l'énergie et d'éviter les dépendances stratégiques dont il était question plus haut, mais aussi de permettre les reconversions professionnelles pour les industries ou les sites qui auront besoin de se reconvertir, évitant ainsi d'ajouter une crise sociale à la crise climatique.

Enfin, les dernières études de RTE ont mis en avant que, quelle que soit la trajectoire choisie, il y aura des paris technologiques, sans garantie de réussite. Pour diminuer les risques d'échec et accélérer les réussites, il est important que la PPE se saisisse des sujets inhérents à l'innovation, à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle.

LES ENJEUX ECONOMIQUES, INDUSTRIELS ET SOCIAUX

La performance économique du bouquet énergétique français est en effet essentielle dans un contexte où le coût de l'énergie est appelé à croître mais où l'énergie est clef tant pour le pouvoir d'achat des consommateurs que pour l'économie du pays, qu'il s'agisse de la compétitivité de l'industrie française ou de l'attractivité économique du pays, la compétitivité énergétique du pays étant comme la qualité de ses infrastructures un facteur incitant les investisseurs à investir en France. **La PPE doit préserver la compétitivité énergétique du pays.**

À l'instar des travaux 2050 de RTE, il est essentiel d'objectiver la PPE par des analyses socio-économiques qui permettront **de faire les bons choix économiques** en définissant un optimum technico-économique et donc de bâtir une **politique énergétique soutenable par les consommateurs**, l'économie et l'industrie françaises.

Coût de l'énergie, balance commerciale, dépendance géopolitique de l'accès aux ressources (y compris minérales - terres rares)... sont autant de

facteurs que la PPE doit intégrer pour être en mesure de faire les meilleurs choix pour le pays.

Dans cette perspective, la **prolongation d'actifs de production électrique compétitifs**, notamment nucléaires, dès lors qu'elle est possible, n'en est que plus essentielle. Il s'agit ainsi de maîtriser le coût de l'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements, de réduire le déficit commercial de la France et d'assurer son « indépendance » énergétique dans un contexte énergétique mondial troublé, incertain et volatil.

L'ambition industrielle de la France doit également être au cœur de la PPE, en la faisant **rimier avec emplois durables et qualifiés, filières industrielles et transitions professionnelles exemplaires.**

Défendre l'industrie et les nombreux emplois durables et qualifiés qu'elle génère, c'est **soutenir le tissu industriel des filières du secteur de l'énergie** qui ont fait le succès de la politique énergétique de la France, c'est aussi **développer de nouvelles filières industrielles d'excellence** (stockage, gaz verts, smart grids, hydrogène), avec l'objectif de capter sur le territoire français une part croissante de la valeur ajoutée et de se projeter à l'international.

Dès lors, la PPE doit reposer sur des **trajectoires raisonnables de développement des énergies renouvelables et de stockage**, soutenables économiquement et assises sur une logique industrielle qui permette la structuration de véritables filières nationales.

Il s'agit de faire, sans précipitation, les bons choix technologiques qui structureront de véritables filières nationales comme la création d'emplois qualifiés et durables en France.

À défaut, **toute fuite en avant conduirait à favoriser l'importation de matériels conçus et fabriqués par d'autres** pour un bilan industriel et social négatif si l'on tient compte des emplois détruits par de mauvais choix politiques et technologiques, et un bilan carbone négatif, le tout reposant sur des dispositifs de soutien public qui alourdissent les factures énergétiques des Français.

Participer à la reconquête industrielle du pays, c'est aussi donner des perspectives de long terme aux

filiales qui font la force du secteur énergétique français et assurer le financement des investissements. La France y parviendra en :

- **donnant une perspective à la filière nucléaire**, en maintenant l'option d'une part importante de nucléaire à long terme via l'**engagement sans tarder de la construction de nouvelles capacités nucléaires**, et en s'appuyant sur un mécanisme de rémunération et un modèle de financement adaptés avec un soutien financier public et la révision du régime des aides d'État,
- **émettant un signal clair pour le financement des infrastructures énergétiques** par des dispositifs réglementaires adaptés. Outre le stockage, cela vaut en particulier pour les infrastructures et les réseaux qui sont au cœur des mutations énergétiques, qu'il s'agisse des EnR ou des filiales d'avenir (énergies marines, hydrogène, méthanisation...),
- **utilisant les atouts du gaz** pour consolider la synergie avec l'électricité et décarboner en **amplifiant le développement des gaz renouvelables et bas carbone**, en mobilisant les atouts des infrastructures gazières du pays et en faisant du biogaz un vecteur de la décarbonation des transports,
- **insufflant une dynamique industrielle de l'hydrogène bas carbone**, faisant appel aux atouts énergétiques de la France (et en particulier son socle de production électrique bas carbone), intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, respectant la neutralité technologique et l'exigence de souveraineté, privilégiant les outils contractuels de long terme, et orientant les usages H₂ vers les secteurs sans alternative bas carbone, et en priorité le transport et l'industrie (tout en tenant compte de la faible efficacité énergétique de l'hydrogène et de l'absence aujourd'hui de modèle économique robuste).



La transition énergétique est enfin un **chantier social de grande ampleur** aux croisements d'enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Celle-ci est de nature à modifier le tissu économique du pays et nécessitera des efforts importants dans les compétences des salariés et leurs éventuels redéploiements.

Dès lors, la réussite d'une **transition juste pour les salariés** repose sur leur mobilisation et leur implication : la PPE n'aura d'acceptabilité que si elle est **réellement créatrice d'emplois qualifiés et durables**.

Ceci suppose une démarche approfondie de **prospective de l'emploi et des compétences** et de déployer un **dialogue social de qualité** pour anticiper les compétences de demain, **repenser les formations** initiales et continues, **organiser les transitions / reconversions professionnelles** pour faire face aux mutations des emplois et structurer des filiales innovantes et pourvoyeuses d'emplois qualifiés.

Au-delà du rôle des collectivités territoriales en matière d'emplois et de formation, c'est avant tout à l'État qu'il revient de **s'engager sur la dimension emploi de la transition énergétique**, de **piloter les enjeux sociaux et d'emplois de la transition énergétique** et d'assurer une certaine égalité entre les territoires et bassins d'emplois. Cet enjeu social impose en effet une **approche transverse et intersectorielle, et donc interministérielle**.

CONCLUSION

Sécurité et compétitivité énergétiques, cohérence climatique, dynamique sociale et ambition industrielle doivent être les clefs d'une transition énergétique pragmatique, intelligente et responsable.

Celle-ci doit être **guidée par le service public et s'appuyer sur les atouts des industries électriques et gazières**. C'est là la conviction de la CFE Energies et des salariés qu'elle représente.

